



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉTUDIANT·ES

Qu'est-ce que la CCP des agent·es contractuel·les ?

Les Commissions consultatives paritaires (CCP) sont composées de représentant·es de l'administration et des syndicats élu·es pour quatre ans. Elles sont consultées pour avis sur toute question d'ordre individuel concernant les agent·es contractuel·les : licenciement, reclassement, refus de demande de formation, de temps partiel ou de télétravail, révision d'un compte-rendu d'entretien professionnel, sanctions disciplinaires ...

La Loi de "Transformation de la Fonction publique" (2019) a considérablement affaibli le paritarisme pour renforcer le pouvoir de l'administration, et plus particulièrement celui des directions d'établissement. Dans ce contexte, qui risque fort d'accroître les décisions unilatérales, voire arbitraires, il devient essentiel de renforcer la seule instance susceptible de vous défendre, en vous dotant de représentant·es vigilant·es et combatif·ves, appuyés sur une fédération syndicale forte, comme la FSU.

Contre la précarisation généralisée des emplois de l'ESR

L'enseignement supérieur et de la recherche est un des champions de la précarité de la fonction publique : 40% de contractuel·les parmi les BIATSS, 32% parmi les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses, auquel·les s'ajoutent 160 000 enseignant·es vacataires, chiffre qui a explosé ces dernières années.

A l'Université de Poitiers ce sont bien aussi **40% de contractuel·les parmi les BIATSS** (591 pour 870 titulaires au 31/12/2020). Pour les enseignant·es, on compte **26% de contractuel·les parmi les enseignant·es** (443) dont 195 doctorant·es contractuel·les et 69 ATER. **Ces personnels sont sous-payés, précarisé·es et soumis à des incertitudes permanentes.**

Ce taux de contractuel·les engendre : beaucoup de découragement chez les jeunes chercheur·ses ou enseignant·es-chercheur·ses contraint·es à postuler sur des emplois en CDD, des difficultés de fonctionnement dans les services, de plus en plus de difficultés pour les administrations à trouver des candidat·es, et la mise sous pression des personnels à qui on demande toujours plus...

Tout cela crée et développe de la souffrance au travail !

Du 1^{er} au 8 décembre,

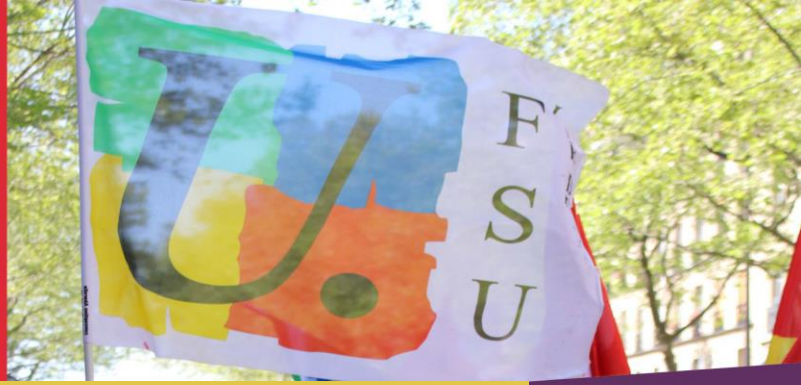
► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec les syndicats de la FSU





SUR LE TERRAIN

Les élu·es FSU
représentent toutes
les catégories de
personnels, titulaires
ou contractuel·les et
vacataires



Pourquoi voter aux élections professionnelles ?

Les syndicats de la FSU sont présents dans toutes les catégories de personnels de l'ESR : SNESUP pour les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es, SNASUB pour les Biatss, SNCS pour les chercheur·es,... Ils siègent dans les conseils pour élargir l'application du statut de la Fonction Publique au plus grand nombre des agent·es, lutter contre les situations de précarité, améliorer les conditions d'emploi et de travail, et défendre au quotidien les droits des agent·es contractuel·les comme titulaires.

Pour nous, défendre les droits des agent·es non-titulaires c'est aussi défendre tous les statuts de la fonction publique car il s'agit de combattre au plan national comme au plan local la course au moins-disant social et à la régression engagée par la politique de remplacement des postes de fonctionnaires (dotés de garanties statutaires) par des postes de contractuels.

Notre bilan

A l'Université de Poitiers, les élu·es FSU siégeant dans les différentes instances se sont battu·es pour la mensualisation du paiement des vacances d'enseignement, la diminution de la longueur des échelons pour les CDI, la révision du statut indigne des enseignant·es contractuel·les de langue. Pour les BIATSS, la FSU a bataillé pour que les CDD bénéficient également du RIFSEEP, et elle a exigé que les agents CDD soient informé·es au plus tôt de l'évolution de leur situation, en particulier pour le renouvellement de contrat.

Nos revendications

Au niveau local

- le maintien dans l'emploi des contractuel·les qui en font la demande et leur accompagnement vers la voie statutaire ;
- la mise en place de grilles de salaires des contractuel·les et leur alignement sur celles du corps de titulaires correspondant aux missions ;
- la contractualisation des enseignant·es vacataires qui effectuent des vacances régulières ;
- l'application immédiate de la mensualisation des vacataires, inscrite dans la loi mais toujours pas appliquée ;
- l'égalité des primes entre non-titulaires et fonctionnaires.

Au niveau national

- la création dans l'ESR de 6000 postes de titulaires par an pendant 10 ans, tous métiers confondus ;
- un **plan de titularisation** de toutes les contractuel·les sur missions pérennes qui le souhaitent ;
- le remplacement du régime de vacances qui facilite les abus et ferme l'accès des agent·es aux droits sociaux par le recours au contrat ;
- le triplement du montant de la vacation, actuellement inférieure au SMIC (41€ euros pour 1h de TD, officiellement évaluée à 4,2 h de travail en moyenne) ;
- une véritable hausse du nombre de contrats doctoraux et leur revalorisation à 2300 euros bruts par mois.



ENGAGÉ·ES POUR
LE SERVICE PUBLIC



#FSU pour GAGNER